

POPULATION BÉNÉFICIAIRE DU RMI AU 30 JUIN 1991

Françoise MATHIEU *

Le revenu minimum d'insertion concerne 34,2 % de la population allocataire des D.o.m. contre 5,8 % pour celle de la métropole. Pour les D.o.m., les familles monoparentales et les couples avec enfants représentent la part la plus importante des bénéficiaires; en métropole, perçoivent la prestation principalement les hommes seuls.

534.580 personnes bénéficiaient du revenu minimum d'insertion (RMI) au 30 juin 1991, contre 495.173 au 31 décembre 1990.

Les caisses d'Allocations familiales de métropole gèrent la majorité des bénéficiaires : 441.353 personnes. Les quatre caisses des départements d'outre-mer versent cette prestation à 93.227 personnes.

Métropole et D.o.m. : les caractéristiques

Alors qu'en métropole les bénéficiaires du RMI représentent 5,8 % de la population allocataire des caisses d'Allocations Familiales, dans les D.o.m., ce taux est de 34,2 %. Par ailleurs, par rapport à la population au recensement 1990 en métropole, le taux de couverture est de 1,5 %; dans les D.o.m., ce taux est en moyenne de 17,8 % (24,1 % à la Réunion, 16 % à la Guadeloupe, 11,6 % à la Martinique et 9,1 % en Guyane).

Le nombre de bénéficiaires a progressé de + 8,1 % en métropole entre juin 1991 et décembre 1990. Dans les départements d'outre-mer, cette progression a été de 5,9 %. 1 116 500 personnes (1) sont couvertes par la prestation : 856 000 en métropole et 260 500 dans les D.o.m.. Le nombre moyen de personnes couvertes par un droit au RMI est de 1,94 en métropole et 2,79 dans les D.o.m.

La situation familiale des bénéficiaires du RMI est assez différente en métropole de celle des D.o.m. Ainsi, en métropole, plus de la moitié des bénéficiaires sont des personnes seules (58 %), principalement des hommes (36 %). En revanche, dans les D.o.m., la part des familles monoparentales est beaucoup plus forte (32 % contre 21 % en métropole) ainsi que celles des couples avec enfants (26 % contre 16 % en métropole).

L'âge moyen est de 38 ans en métropole et 37 ans et demi dans les D.o.m.

La proportion des moins de 25 ans est pratiquement le double dans les D.o.m. Ainsi, tous départements confondus, la population concernée est plutôt jeune, 30 % a moins de trente ans et 48 % moins de trente cinq.

Le montant moyen perçu est de 1 836 francs en métropole et de 1 675 francs dans les D.o.m. ; il varie selon la composition de la famille. Il s'agit ici du montant du droit au titre de juin 1991 (hors rappel ou retenue). En métropole, 32 % des bénéficiaires au 30 juin 1991 perçoivent le RMI depuis sa création (premier trimestre 1989) ; dans les départements d'outre-mer, ce ratio est de 53 %.

73 % des bénéficiaires en métropole ayant une date d'ouverture de droit comprise dans le 1er trimestre 1989 et bénéficiaires du RMI au 31 décembre 1989 le sont encore au 30 juin 1991 (2). Dans les D.o.m., ce pourcentage est de 92 %.

Cette comparaison semble donc montrer que les sorties sont trois fois moins importantes dans les D.o.m. qu'en métropole.

* Cnaf - Bureau des Statistiques.

(1) Ce chiffre inclut le bénéficiaire, son conjoint éventuel et les autres personnes à charge au sens du RMI.
(2) Il s'agit d'une estimation, certains bénéficiaires ayant pu, entre décembre 1989 et décembre 1991, connaître une radiation puis une nouvelle ouverture de droit (avec une date donc plus récente). D'autres, à l'inverse, ont pu voir leurs droits éteints avant la fin de 1989.

METHODOLOGIE

Les résultats présentés ci-après ont été réalisés à partir de programmes informatiques statistiques émanant du fichier standard des caisses d'Allocations familiales. Les fichiers des caisses ont été interrogés début août 1991. Ainsi ont pu être intégrés dans le décompte des droits valorisés au RMI, les ouvertures du droit rétroactives et le traitement des déclarations de ressources qui n'étaient pas arrivées avant le début juillet pour les droits éventuels au titre de juin. De ce fait, le nombre de bénéficiaires du RMI décomptés dans ces fichiers est légèrement supérieur à celui du tableau de bord de juin (+ 3 %). Il s'agit ici des statistiques semestrielles exhaustives (balayage complet des fichiers des 121 Caf de métropole et des 4 Caf des départements d'outre-mer). Est considéré comme bénéficiaire du Rmi, l'allocataire qui avait un droit valorisé et payé au titre du RMI du mois de juin 1991.

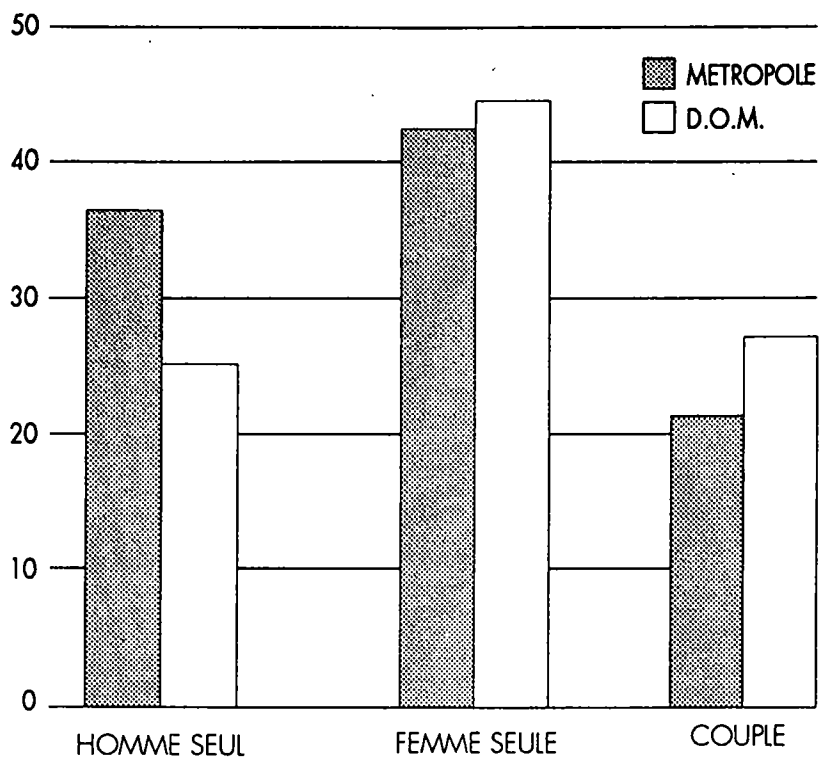
Tableau 1 - Répartition des bénéficiaires du RMI selon la situation familiale

Situation familiale	Metropole		DOM		Ensemble	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Homme seul	166.172	37,65	24.953	26,77	191.125	35,75
Femme seule	183.091	41,48	41.911	44,96	225.002	42,09
Couple	92.090	20,87	26.363	28,28	118.453	22,16
TOTAL	441.353	100,00	93.227	100,00	534.580	100,00

Tableau 2 - Répartition des bénéficiaires du RMI selon le type de famille

Type de famille	Metropole		DOM		Ensemble	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Total couples	92.090	20,87	26.363	28,28	118.453	22,16
Couple ss E	19.913	4,51	2.532	2,72	22.445	4,20
Couple 1 E	23.379	5,30	5.353	5,74	28.732	5,37
Couple 2 E	21.197	4,80	6.419	6,89	27.616	5,17
Couple 3 E	13.446	3,05	4.924	5,28	18.370	3,44
Couple 4 E +	14.155	3,21	7.135	7,65	21.290	3,98
Total familles monoparentales	92.495	20,96	29.828	32,00	122.323	22,88
Femme 1 E	49.924	11,31	10.482	11,24	60.406	11,30
Femme 2 E	25.278	5,73	7.419	7,96	32.697	6,12
Femme 3 E +	12.484	2,83	10.904	11,70	23.388	4,38
Homme 1 E	3.016	0,68	469	0,50	3.485	0,65
Homme 2 E	1.793	0,41	554	0,59	2.347	0,44
Total personnes seules	256.768	58,18	37.036	39,73	293.804	54,96
Femme ss E	95.405	21,62	13.106	14,06	108.511	20,30
Homme ss E	161.363	36,56	23.930	25,67	185.293	34,66
TOTAL	441.353	100,00	93.227	100,00	534.580	100,00

Répartition des bénéficiaires du R.M.I. selon la situation familiale (en %)



Répartition des bénéficiaires du R.M.I. selon le type de famille (en %)

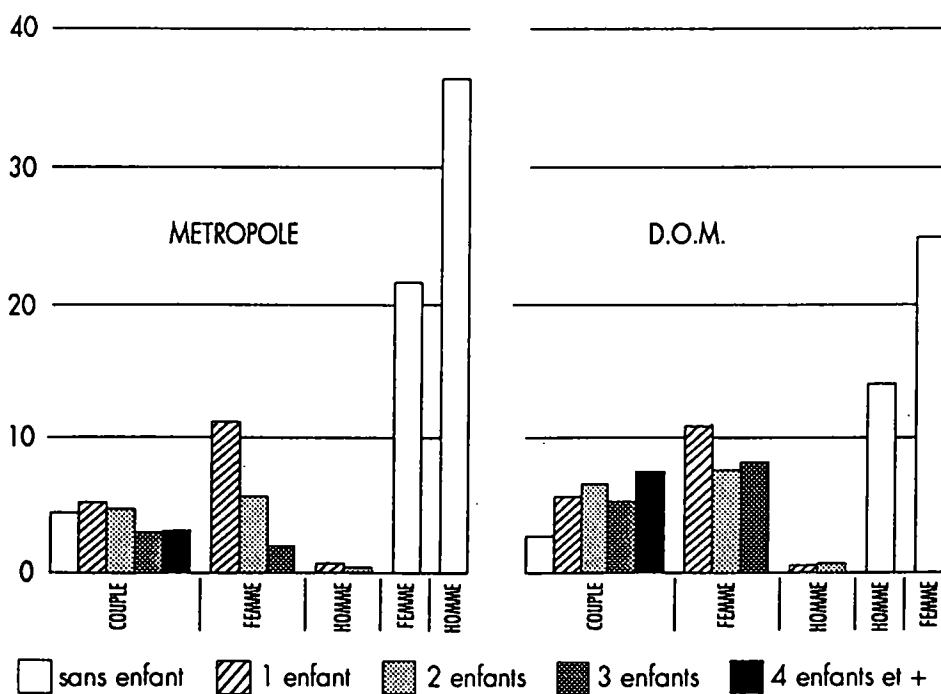


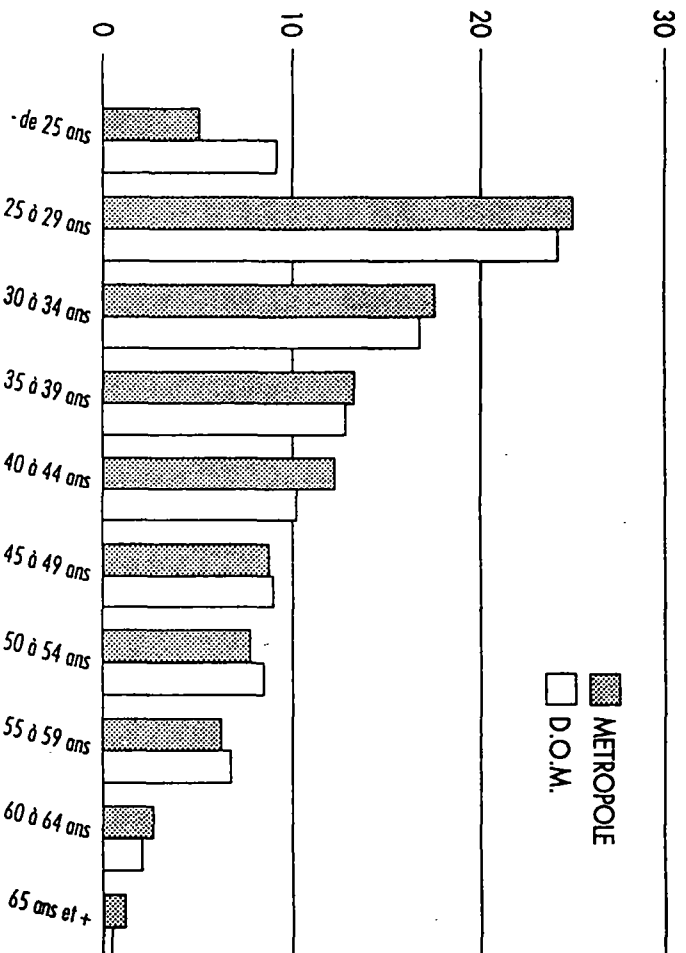
Tableau 3 - Répartition des bénéficiaires du RMI selon l'âge de l'allocataire

	Metropole		DOM		Ensemble	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
- 25 ans	22.537	5,11	8.767	9,40	31.304	5,86
25 à 29 ans	110.543	25,05	23.096	24,77	133.639	25,00
30 à 34 ans	77.604	17,58	15.476	16,60	93.080	17,41
35 à 39 ans	58.645	13,29	11.566	12,41	70.211	13,13
40 à 44 ans	53.980	12,23	9.472	10,16	63.452	11,87
45 à 49 ans	38.807	8,79	8.311	8,91	47.118	8,81
50 à 54 ans	34.467	7,81	8.115	8,70	42.582	7,97
55 à 59 ans	27.847	6,31	6.215	6,67	34.062	6,37
60 à 64 ans	11.826	2,68	1.940	2,08	13.766	2,58
65 ans et +	5.097	1,15	269	0,29	5.366	1,00
TOTAL	441.353	100,00	93.227	100,00	534.580	100,00

Tableau 4 - Répartition des bénéficiaires du RMI selon la date d'ouverture de droit

Date comprise entre	Metropole		DOM		Ensemble	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
12.88 et 03.89	140.106	31,74	49.755	53,37	189.861	35,52
04.89 et 06.89	34.935	7,92	7.228	7,75	42.163	7,89
07.89 et 09.89	24.306	5,51	5.353	5,74	29.659	5,55
10.89 et 12.89	30.758	6,97	5.120	5,49	35.878	6,71
01.90 et 03.90	32.381	7,34	4.977	5,34	37.358	6,99
04.90 et 06.90	27.074	6,13	4.276	4,59	31.350	5,86
07.90 et 09.90	28.216	6,39	3.983	4,27	32.199	6,02
10.90 et 12.90	39.854	9,03	4.367	4,68	44.221	8,27
01.91 et 03.91	45.274	10,26	4.256	4,57	49.530	9,27
04.91 et 06.91	38.449	8,71	3.912	4,20	42.361	7,92
TOTAL	441.353	100,00	93.227	100,00	534.580	100,00

Répartition des bénéficiaires du R.M.I. selon l'âge de l'allocataire (en %)



Répartition des bénéficiaires du R.M.I. selon la date d'ouverture de droit (en %)

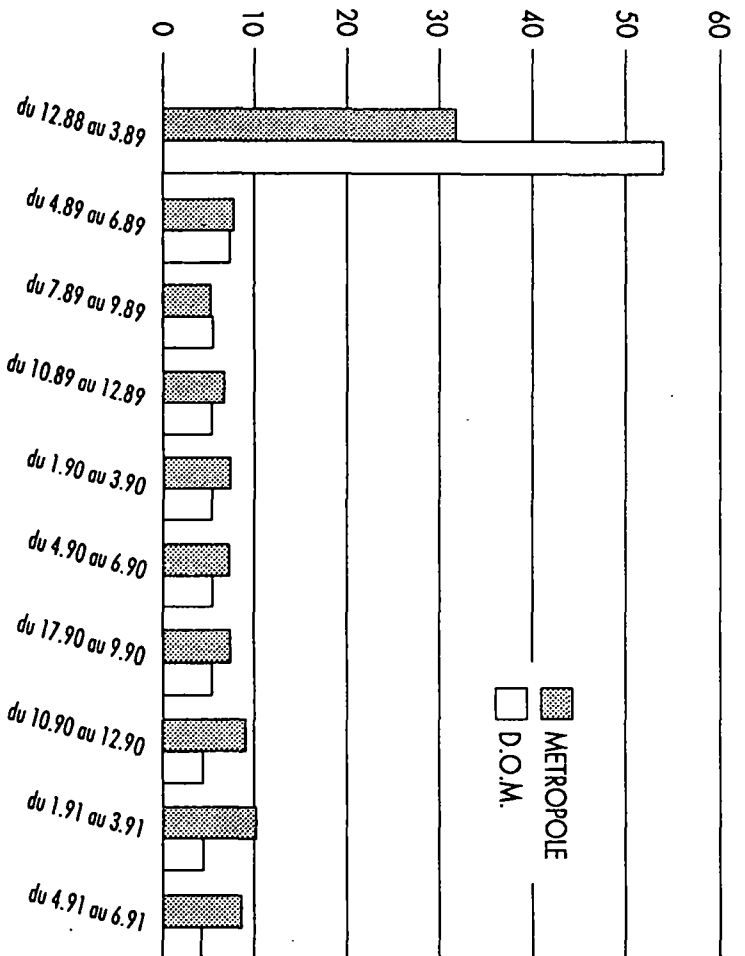


Tableau 5 - Répartition des bénéficiaires du RMI selon le montant payé

	Métropole		DOM		Ensemble	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Inférieur à 250 F	11.771	2,67	2.185	2,34	13.956	2,61
251 à 500 F	15.977	3,62	2.793	3,00	18.770	3,51
501 à 750 F	18.497	4,19	4.923	5,28	23.420	4,38
751 à 1.000 F	24.332	5,51	4.379	4,70	28.711	5,37
1.001 à 1.250 F	20.156	4,57	7.568	8,12	27.724	5,19
1.251 à 1.500 F	20.739	4,70	7.541	8,09	28.280	5,29
1.501 à 1.750 F	19.369	4,39	35.368	37,94	54.737	10,24
1.751 à 2.000 F	188.674	42,75	5.667	6,08	194.341	36,35
2.001 à 2.250 F	36.573	8,29	9.149	9,81	45.722	8,55
2.251 à 2.500 F	35.385	8,02	3.060	3,28	38.445	7,19
2.501 à 2.750 F	22.394	5,07	3.931	4,22	26.325	4,92
2.751 à 3.000 F	7.290	1,65	2.220	2,38	9.510	1,78
Plus de 3.000 F	20.196	4,58	4.443	4,77	24.639	4,61
TOTAL	441.353	100,00	93.227	100,00	534.580	100,00

Répartition des bénéficiaires du RMI selon le montant payé (en %)

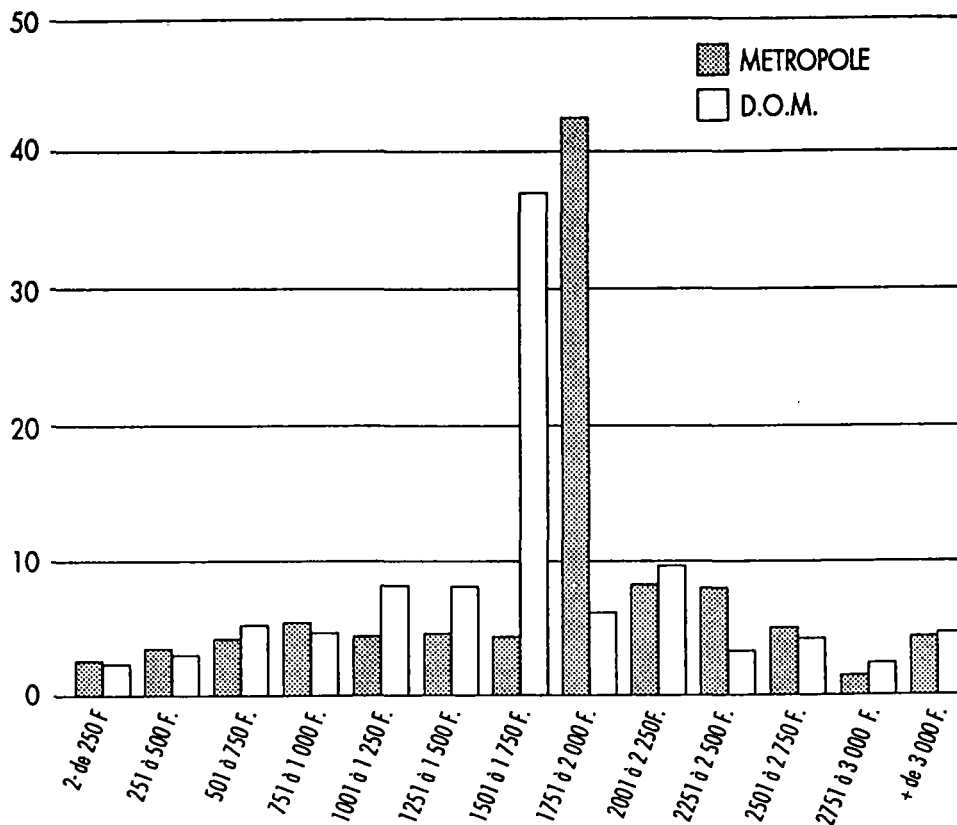


Tableau 6 - METROPOLE - Montants moyens de RMI, de prestations familiales, et de logement par type de famille (1)

Type de famille	Montants moyens en francs		
	RMI	Prestations familiales	Allocation logement
Couples sans enfant	1.983	72	572
Couples 1 enfant	2.067	452	827
Couples 2 enfants	2.158	987	991
Couples 3 enfants	2.084	2.108	1.087
Couples 4 enfants et plus	2.205	3.707	1.172
Femme seule sans enfant	1.646	10	335
Femme seule 1 enfant	1.979	254	863
Femme seule 2 enfants	1.823	931	1.080
Femme seule 3 enfants et plus	1.670	2.447	1.184
Homme seul sans enfant	1.782	0	188
Homme seul 1 enfant	2.091	192	652
Homme seul 2 enfants et plus	1.878	2.392	1.150
ENSEMBLE	1.836	397	517

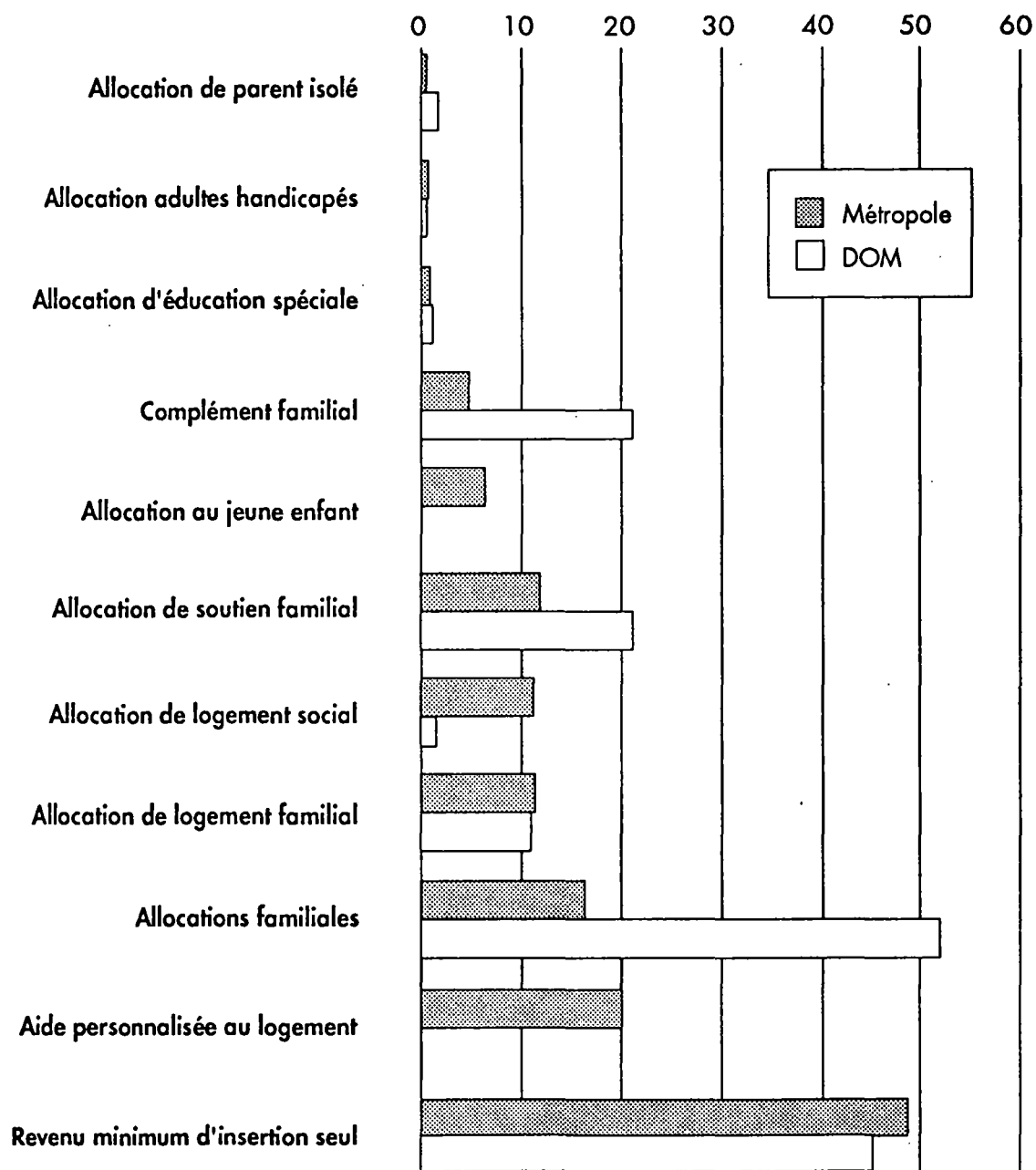
(1) Montant moyen sur l'ensemble des bénéficiaires du RMI qu'il y ait ou non prestations familiales ou allocation logement

Tableau 7 - DOM - Montants moyens de RMI, de prestations familiales, et de logement par type de famille (1)

Type de famille	Montants moyens en francs		
	RMI	Prestations familiales	Allocation logement
Couples sans enfant	1.778	0	74
Couples 1 enfant	1.787	354	134
Couples 2 enfants	1.930	650	199
Couples 3 enfants	2.119	1.008	203
Couples 4 enfants et plus	2.722	1.651	228
Femme seule sans enfant	1.385	0	33
Femme seule 1 enfant	1.547	423	157
Femme seule 2 enfants	1.502	843	233
Femme seule 3 enfants et plus	1.810	1.787	311
Homme seul sans enfant	1.422	0	11
Homme seul 1 enfant	1.812	180	90
Homme seul 2 enfants et plus	2.100	1.367	315
ENSEMBLE	1.675	552	130

(1) Montant moyen sur l'ensemble des bénéficiaires du RMI qu'il y ait ou non prestations familiales ou allocation logement

**Proportion de bénéficiaires d'une prestation
sur le total des bénéficiaires du R.M.I. (en %)**



Lecture du graphique : en métropole près de 50 % des bénéficiaires du RMI ne perçoivent que cette prestation; 20 % de bénéficiaires du RMI perçoivent l'aide personnalisée au logement